

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE INCITATIF (dossier 1264334003)

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 juin 2026, le premier projet de règlement indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le 18 juin 2026, à compter de 18 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de règlement vise à permettre aux projets immobiliers dont le taux d'implantation est d'un maximum de 50 % au zonage d'obtenir une norme de remplacement permettant un taux d'implantation maximum de 55 %, conditionnellement à la conclusion d'une entente entre la Ville de Montréal et le demandeur du permis.

Ce premier projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Lors de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par cette dernière, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse : [Dossiers à l'étude en matière d'urbanisme dans Le Sud-Ouest.](#)

Fait à Montréal, le 9 juin 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude